Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	LAIT ANTI-DÉMANGEAISON - extraits naturels de calendula - 125 ml	**Version (Révision) :**	1.0.2 (1.0.1)
Date d'exécution :	16.12.2015		
Date d´édition :	19-06-2018		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
LAIT ANTI-DÉMANGEAISON - extraits naturels de calendula - 125 ml (15820)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes
Produit de soin

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant/fournisseur :
Beaphar B.V.

Rue : Drostenkamp 3

Code postal/Lieu : NL - 8101 BX Raalte

Téléphone : +31 (0)572 348 834

Telefax : +31 (0)572 348 835

Contact pour informations : SDS@Beaphar.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Beaphar: +31 (0)612 968 231 (08:00 - 17:00 h), Contact: J. van den Eertwegh
France: +33 1 40054848 Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24/7)
Belgium: +32 70245245 Centre Antipoisons Brussel (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes des risques

Environnement (GHS09)

Mentions de danger

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformement aux prescriptions du reglement municipal d'élimination des déchets.

2.3 Autres dangers
Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Composants dangereux

HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487078-27 ; N°CE : 232-455-8; N°CAS :

8042-47-5
Poids : ≥ 10 - < 25 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

OXYDE DE ZINC ; N°CE : 215-222-5; N°CAS : 1314-13-2
Poids : ≥ 2.5 - < 10 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

ALCOHOLS, C16-C18 ; N°CE : 267-008-6; N°CAS : 67762-27-0
Poids : ≥ 1 - < 2.5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses
Texte des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales
En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation
Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux
Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander immédiatement un avis médical.

Protection individuelle du premier sauveteur
Premiers secours: veillez à votre autoprotection! aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Informations pour le médecin
Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié
mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
ABC-poudre
Dioxyde de carbone (CO2)
Sable
Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Eviter la formation de poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Attention lors de la réouverture de récipients déjà entamés. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 12
Classe de stockage (TRGS 510) : 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Modèles de protection oculaire recommandés

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

En cas d'un bref contact avec la peau : En cas d'un bref contact avec la peau

Modèle de gants adapté : Gants à usage unique.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 30 min

Epaisseur du matériau des gants : > 0,1 mm

Modèles de gants recommandés : DIN EN 374

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Utiliser les gants une seule fois.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : Aucune information disponible.

Odeur : Aucune information disponible.

Données de sécurité

État :			liquide	
Température de fusion/plage de fusion :			Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible	
point de congélation :			Aucune donnée disponible	
Point éclair :			Aucune donnée disponible	
température d'auto inflammabilité :			Aucune donnée disponible	
inflammabilité (solide, gaz) :			Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible	
propriétés explosives :			Aucune donnée disponible	
pression de vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :			Aucune donnée disponible	
Masse volumique :	(20 °C)	env.	1	g/cm^3
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
pH :			Aucune donnée disponible	

coefficient de partage (n-octanol/aqua) :		Aucune donnée disponible
Viscosité :	(20 °C)	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible
densité de vapeur (air = 1) :	(101 kPa)	Aucune donnée disponible
propriétés comburantes :		Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.4 Conditions à éviter

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.5 Matières incompatibles

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Sensibilisation

En cas d'inhalation

11.5 Informations complémentaires

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Informations complémentaires

Eviter une introduction dans l'environnement. L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul de la directive "Préparations".

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L´ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (OXYDE DE ZINC)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ZINC OXIDE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ZINC OXIDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) :	9
Code de classification :	M6
Danger n° (code Kemler) :	90
Code de restriction en tunnel :	E
Réglementations particulières :	LQ 7 · LQ 5 l · E 1
Étiquette de danger :	9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) :	9
Numéro EmS :	F-A / S-F
Réglementations particulières :	LQ 5 l · E 1
Étiquette de danger :	9 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) :	9
Réglementations particulières :	E 1
Étiquette de danger :	9 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière

de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

16.2 Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.
Short list
ADR : European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
DNEL : Derived no effect level
EC10 : 10% Effective concentration
EC50 : Median effective concentration
ECHA : European Chemicals Agency
GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA - DGR : International Air Transport Association Dangerous Goods Regulations
ICAO-TI : Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code
LC50 : Median lethal concentration. The concentration causing 50 % lethality
LD50 : Median lethal dose. The dose causing 50 % lethality
NOEC : No observed effect concentration
NOEL : No observed effect level
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT : Persistent, bioaccumulative, toxic
PNEC : Predicted no-effect concentration
PPE : Personal protection equipment
REACH : Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by Rail
SVHC : Substances of very high concern
TWA : Time-weighted average exposure
vPvB : very persistent and very bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche

de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.